



---

---

# LE MOT DU MAIRE

---

---



*Madame, Monsieur,*

*Notre revue « l'Echo de Sainte-Marie » est le moyen de tisser un lien entre les citoyens de notre commune et les élus, ce qui me permet de profiter de ce journal pour faire le point avec vous sur ce qui s'est passé en 2013 et sur les projets engagés qui devraient se poursuivre au cours de l'année à venir.*

*L'année 2013 a vu se concrétiser, s'engager et se poursuivre un certain nombre de réalisations.*

*On peut citer :* - la fin de l'enfouissement des réseaux secs dans la rue de Lougres,

- le remplacement de notre tondeuse à gazon qui présentait des signes de faiblesse,*
- la reconfiguration du cimetière dans le but d'en améliorer l'accessibilité,*
- la mise en place d'un défibrillateur (salle du préau),*
- l'aménagement de sécurité du monument aux morts,*
- la mise en ligne de notre site Internet [www.sainte-marie.fr](http://www.sainte-marie.fr).*

*Les communes de Sainte-Marie, Echenans, Saint-Julien, Raynans ont eu la volonté, en 2012, de s'associer afin de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour les compétences scolaires, périscolaires, extra scolaires et petite enfance. Ce SIVU a été validé par arrêté préfectoral du 25 mars 2013. Cette validation nous a permis de mettre en place cette structure, en vue de développer des activités intercommunales indispensables, à l'heure actuelle, à la vie de nos petites communes.*

*L'augmentation lente, mais certaine, de la population de notre village nous permet d'envisager l'avenir en toute sérénité.*

*En effet, en 2013, Sainte-Marie a accueilli 13 nouvelles familles, et 7 naissances ont été enregistrées, ce qui montre un attrait certain pour notre village.*

*L'opportunité d'acheter des terrains supplémentaires pour notre projet de lotissement et d'aménagement d'équipements, situé dans le secteur de la Chauillère, nous a obligés à reconsidérer l'ensemble du projet, en y intégrant cette nouvelle donnée. Le projet en cours d'étude devrait trouver son aboutissement en 2014 et ainsi proposer aux éventuels acquéreurs des terrains, en vue de leur installation sur le territoire de notre village.*

*Sainte-Marie s'est vu récompensé pour son fleurissement, avec la confirmation de notre première fleur au concours des villes et villages fleuris obtenue pour la première fois en 2011.*

*Une enquête récente auprès des personnes de plus de 75 ans, réalisée par le CCAS, nous a montré un intérêt certain de trouver sur Sainte-Marie des possibilités de logements adaptés. Cette réflexion devra faire partie des projets à venir pour notre commune.*

*Au cours de l'année à venir, les travaux relatifs à la dernière phase de la mise en sécurité de la rue de Lougres devraient se réaliser, conformément au planning. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction auprès des services du Conseil Général.*

*Je voudrais remercier tous les bénévoles qui contribuent, par leur engagement dans les associations, à la vie de notre village, féliciter les jeunes qui ont bien voulu faire partie du Conseil Municipal des Jeunes, et ainsi participer à la vie de notre collectivité en s'impliquant dans la vie publique.*

*Je voudrais aussi profiter de ce moment pour vous inviter toutes et tous à la cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle des associations le **jeudi 16 janvier à 18h**.*

***Chers administrés, je vous souhaite au nom de tout le Conseil Municipal à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour l'année 2014.***

*Le Maire, Ph. Ringenbach*



---

---

# Le Conseil Municipal

---

---

## Le maire et les adjoints :

Messieurs Philippe RINGENBACH (**Maire**), Denis GROSCLAUDE (**1<sup>er</sup> adjoint**), Michel BISSOLI (**2<sup>ème</sup> adjoint**), Michel MARTIN (**3<sup>ème</sup> adjoint**).

## Les conseillers :

Mesdames Béatrice BRESSON, Marie-Thérèse GODAT, Geneviève GUERITTOT, Catherine PARIS-JULLIEN, Stéphanie VALLAT.

Messieurs Georges BAINIER, Frédéric BIRINGER, Georges BOYER, Jean-Claude GEORGE, Gérard GLORIOD, Christian VIENNET.

---

---

# Le Personnel communal

---

---

## Administratif :

### Secrétaires :

Muriel JOLISSAINT  
Laëtitia LIGLIOZZOLO



## Technique :

### Bâtiments / Espaces verts / Voirie :



Jean-Noël BOITEUX  
Philippe PETITHORY

### Entretien :



Marie-Luce LIGLIOZZOLO  
Nadège PRIER

### ATSEM :



Nelly RIGOULOT

### Accompagnatrice scolaire :

Sylvie GRANDMAISON





# ***Nous rappelons***

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**



L'inscription sur les listes électorales de la commune n'est pas automatique.

Si vous êtes nouvellement installé(e) à Sainte-Marie, présentez-vous en mairie, avant le 31 décembre 2013, aux heures d'ouverture du secrétariat muni(e) :

- d'une pièce d'identité,
- d'une preuve de domicile (facture EDF, Télécom).



## **CHANGEMENT DE DOMICILE**



Si vous êtes nouveau / nouvelle résidant(e) à Sainte-Marie, merci de bien vouloir vous présenter en mairie avec :

- votre livret de famille si vous êtes marié(e),
- votre carte nationale d'identité si vous êtes célibataire.



## **PIECES D'IDENTITÉ**



Les demandes de passeports ne sont plus réalisées en mairie.

Seules quelques mairies du département sont habilitées à les produire. Vous pouvez donc vous adresser à la mairie de l'Isle sur le Doubs ou de Montbéliard.

Les demandes de cartes d'identité sont toujours à déposer en mairie. Le délai est d'un mois et demi. Pour la constitution du dossier de demande, la personne se présentera personnellement en mairie, et fournira les pièces originales demandées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le renouvellement d'une carte d'identité perdue ou volée est payant, 25 euros en timbres fiscaux.

## **Memo**

**POMPIERS**  
**SAMU**  
**PERCEPTION**  
**SOUS PREFECTURE**  
**VEOLIA EAU**  
**ECOLE**  
**GENDARMERIE (Bavans)**

☎ 18 }  
 ☎ 15 } 112 depuis un portable  
 ☎ 03 81 31 11 99  
 ☎ 03 81 90 66 00  
 ☎ 08 10 00 07 77  
 ☎ 03 81 93 12 67  
 ☎ 03 81 96 26 31





## Les services de la mairie

Téléphone : 03 81 93 41 45  
Fax : 03 81 93 19 34  
Mail : mairie.sainte Marie25@orange.fr

### **Permanences :**

Adjoint : tous les mardis (17h00-18h00)  
M. le Maire : tous les jeudis (16h00-18h00)  
et les samedis (09h30-11h30)

### **Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie :**

- ✓ Mardi de 15h00 à 18h00
- ✓ Jeudi de 09h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h00
- ✓ Samedi de 08h30 à 11h30



Sur la commune 11 panneaux d'affichage sont destinés à vous donner des informations tout au long de l'année, n'hésitez pas à les consulter.

## Distillation - Pressoir



Conformément aux dispositions de l'article 319 du code général des impôts, la période de distillation autorisée s'étend du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 avril 2014. Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h à 19h. Il est rappelé que le privilège accordé à certains bouilleurs de cru est maintenu, à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant. Le pressoir, lui reste à la disposition des habitants du village. Contactez Mme Hélène PRIER au 03 81 93 56 88, pour les disponibilités.

**Distillation : 15 € la journée**

### **Tarifs :**

**Pressoir : 20 € la journée**

## Location des salles

*Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014*

### **SALLE DU PREAU**

La salle du préau est réservée **uniquement** aux habitants de Sainte-Marie et pour une manifestation à **caractère familial**.



### **Réservation en mairie :**

Le week-end et jour férié : 65 euros  
La journée (en semaine) : 40 euros  
**Pièces à fournir :** pièce d'identité et  
attestation d'assurance



## SALLE DES ASSOCIATIONS

	Habitants du village*	Habitants et associations extérieurs
<b>Banquets</b> (repas, mariage, baptême...)	140 €	490 €
<b>Jour supplémentaire</b> (hors période scolaire)	60 €	100 €
<b>Apéritif</b>	65 €	170 €
<b>Séminaire</b>	55 €	130 €

Réservation en mairie



\*Tarif habitants du village : **uniquement**, en vue **d'une fête familiale strictement personnelle**, une attestation sur l'honneur vous sera demandée.

	Associations communales	Associations extérieures
<b>Souper dansant</b>	Gratuit après accord du CM	490 €
<b>Spectacle</b>	Gratuit après accord du CM	340 €

### Participation électricité

Tarif jour : 0,15 € / kwh

Tarif nuit : 0,11 € / kwh

**NB** : Lors de la réservation de la salle, il est demandé :

- une signature sur le registre de location ou un courrier signé précisant la date désirée,
- de remplir un contrat de location sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance.
- **un chèque d'avance** d'un montant égal à la moitié du coût de la location. Ce chèque sera encaissé tout de suite.
- **un chèque de caution** de 300 €, restitué après paiement du solde de la location.

## Rapport des commissions

### Vie associative – Sport

Membres de la commission : M. MARTIN, B. BRESSON, J-C. GEORGE, S. VALLAT

Notre village recense plus d'une dizaine d'associations qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune. (voir page 33).

L'engagement associatif est un moyen de sortir de chez soi, de s'investir, de rencontrer des personnes. Tous les âges sont concernés.

Les associations de Sainte-Marie désirant une subvention sous forme financière ou au travers de la mise à disposition de biens, devront déposer en mairie **avant fin février de chaque année**, un dossier de subvention dûment rempli disponible au secrétariat de mairie ou sur le site internet <http://www.sainte-marie.fr>.

Pour 2013, les montants accordés par le Conseil Municipal ont été de :

- 500 € à l'Association Sportive Présentevillers / Ste Marie,
- 500 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 150 € à l'école de musique Prélude,
- 80 € au Moto Club.



---

---

## Voirie – Assainissement

---

---

*Membres de la commission : M. MARTIN, F. BIRNINGER, B. BRESSON, J-C. GEORGE, G. BOYER, D. GROSCLAUDE, G. BAINIER*

### Assainissement

La CCVR a réalisé en 2011 la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de Lougres. Celle-ci a pour objectif de réduire le débit d'eau claire sur la station d'épuration. Ce nouveau réseau destiné à recevoir exclusivement des eaux usées, (l'ancien réseau ne recevant à terme que des eaux claires), est pourvu de regards au niveau de chaque habitation. Les propriétaires sont tenus de raccorder leur réseau d'eaux usées sur le regard qui leur est destiné. Ces travaux de raccordement à la charge des propriétaires devaient être réalisés pour le **15 novembre 2013**. A partir de ce jour, Véolia procédera aux contrôles de chaque raccordement individuel.

### Rappel des coûts des énergies sur la commune

	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Eclairage public	8 845 €	9 082 €
Electricité bâtiments	9 050 €	10 182 €
Eau	1 600 €	1 556 €
Gaz	14 393 €	13 218 €
Fioul	4 610 €	10 779 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 498 €</b>	<b>47 535 €</b>

### Sécurité

Veillez à ce que la végétation de vos propriétés ne cache pas la visibilité aux intersections de rues ainsi que le passage des piétons, sans oublier le stationnement sur les trottoirs et dégager l'accès aux bouches à incendie en bordure de propriété pour faciliter leurs utilisations.

---

---

### *Travaux 2013 réalisés ou en cours*

---

---

- Rebouchage des trous sur chaussée rue des Moulins à Vent,
- Réfection regard devant 20, rue des Moulins à Vent,
- Aménagement CD 33 devant le 34, Grande Rue,
- Passage du Blow-Patcher (Micro centrale d'enrobés mobile) sur une grande partie de la voirie communale,
- Nettoyage du bassin de l'ancienne station d'épuration pour augmenter la capacité des eaux parasites,
- Mise en place signalisation village (2<sup>ème</sup> tranche),
- Les travaux rue de Lougres (tranche 1) sont terminés, et ont été réceptionnés en janvier (le coût définitif pour la commune 1<sup>ère</sup> tranche : 87 835 €),
- Les travaux rue de Lougres (tranche 2) s'achèvent, tous les raccordements EDF, France télécom, éclairages publics sont terminés, les poteaux ont disparu, les réglages de nuit ont été effectués.

---

---

### *Travaux 2014*

---

---

- La commune envisage l'installation de 2 radars pédagogiques sur le RD33 à l'entrée et à la sortie du village.
- Poursuite de l'étude d'aménagement de la rue de Lougres sur sa totalité.

---

---

### *Bilan de l'opération : SAINTE-MARIE*

---

---

### Sécurité Village

Du 10 avril 2013 au 16 avril 2013, la société I-CARE a mis à notre disposition un radar pédagogique installé sur la route départementale RD33 (côté Arcey) relevant le nombre et la vitesse des véhicules (voir résultats ci-contre).



### Ces statistiques sont issues du panneau suivant :

Nom du panneau	Date du premier relevé	Date du dernier relevé
SAINTE-MARIE	10/04/2013 - 7 :18 :08	16/04/2013 - 12 :18 :40

### BILAN

Nombre de véhicules estimés	7 026
Nombre de véhicules supérieur à 50 km/h	5 634
Nombre de véhicules estimés par jour	1 004
Vitesse moyenne	59 km/h
Vitesse maximale	115 km/h
V30	52 km/h
V50	57 km/h
V85	69 km/h

### Définitions

V30 : 70 % des usagers dépassent la vitesse de 52 km/h

V50 : 50 % des usagers dépassent la vitesse de 57 km/h

V85 : 15 % des usagers dépassent la vitesse de 69 km/h

### Conclusion

On s'aperçoit que 80,19 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 17,32 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

### Récapitulatif des vitesses pratiquées

Vitesse	Pourcentage
0 – 30 km/h	0 %
30 – 50 km/h	19,81 %
50 – 70 km/h	62,87 %
70 – 90 km/h	16,14 %
90 – 110 km/h	1,14 %
110 – 130 km/h	0,04 %
130 – 150 km/h	0 %
150 – 170 km/h	0 %
Supérieur à 170 km/h	0 %

## Aide sociale

*Membres du CCAS : M. BISSOLI, M-T. GODAT, C. PARIS-JULLIEN, S. VALLAT, M-C. FAIVRE, J. GALLIANO, C. WIEDERHOLD, E. ROSAK*

Si vous voulez contacter l'aide sociale de Sainte-Marie, vous pouvez vous adresser à la mairie qui vous mettra directement et rapidement en contact avec un des membres de la commission.

L'assistante sociale de notre secteur, **M<sup>me</sup> Emilie CHATRAS**, est joignable :



**A l'adresse :** Antenne DIFS  
10 bis rue du Petit Chênois  
25200 MONTBELIARD

**Au téléphone :** 03 81 90 72 32

Une enquête récente, auprès des personnes de plus de 75 ans, réalisée par le CCAS, nous a montré un intérêt certain de trouver sur Sainte-Marie des possibilités de logements adaptés. Cette réflexion devra faire partie des projets à venir pour notre commune.



## Bois – Agriculture

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, G. GLORIOD, G. BAINIER, G. BOYER

### **Bilan provisoire de la forêt en 2013, (arrêté le 5 novembre 2013)**

	<b>Volume</b>	<b>Dépenses HT</b>	<b>Recettes HT</b>
<b>Bois fabriqué :</b>			
- par les affouagistes	786,5 stères		5 505,50 €
- par le bûcheron, à prendre en forêt	15 stères	390,00 €	495,00 €
- par le bûcheron, livré chez les habitants	295 stères	9 912,00 €	11 020,42 €
Abattage des grumes		4 440,00 €	
Débardage des grumes		Facture non reçue à ce jour	
Vente des grumes du printemps 2013			19 273,00 €
Cotisations diverses *		833,33 €	
Frais de garderie (reversés à l'ONF) 2013		6 557,96 €	
Contribution (reversée à l'ONF) 2 €/ha		547,98 €	
Fêtes et cérémonies		148,10 €	
Programme de travaux ONF 2013		7 616,40 €	28,04 €
Fournitures pour le marquage de bois		108,20 €	
Remise en état des chemins forestiers		440,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 096,5 stères</b>	<b>30 993,97 €</b>	<b>36 293,92 €</b>

\*CVO, communes forestières, certification PEFC

## L'affouage 2014

### **Prix du bois d'affouage pour 2014**

- Bois façonné par les affouagistes : 7 € le stère.
- Bois façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 33.00 € HT le stère.
- Bois façonné par le bûcheron et livré chez l'habitant : 40.80 € HT le stère.



## Bâtiments communaux – Cimetière

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, F. BIRINGER, G. GLORIOD, C. VIENNET, C. PARIS-JULLIEN, G. BAINIER, M. BISSOLI, G. GUERITTOT

### **Cimetière**

Depuis la porte latérale de notre cimetière, aucune allée empierrée ne permettait l'accès des véhicules funéraires, par temps de pluie, le sol était très boueux et glissant. La commission a étudié un plan d'aménagement et un cahier des charges validés par le Conseil Municipal.



Après consultation de 4 entreprises, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise FLUBACKER, moins disante. Les travaux réalisés en octobre comprennent :

- La création d'une allée, largeur 3 mètres, depuis la porte latérale jusqu'à l'allée principale,
- La modification de l'allée principale, afin qu'elle soit parallèle à la rangée de tombes existantes.

Ces 2 allées ont été goudronnées, des bordures posées permettent leur franchissement par les fauteuils roulants conformément aux normes en vigueur. Une petite allée en graviers a été créée pour l'implantation de 2 nouvelles rangées de tombes.

Actuellement la terre est trop mouillée, l'engazonnement le long des bordures sera réalisé au printemps. Le montant du devis pour ces travaux s'élève à 17 234,24 € TTC.

### **Salle du Préau**

Une sonde de température a été installée pour la régulation du chauffage.

Cela permet de programmer les horaires de chauffage en fonction des demandes à la semaine.



---

---

## Environnement – Fontaines

### Concours des villages fleuris

---

Membres de la commission : M. BISSOLI, C. PARIS-JULLIEN, G. BOYER, S. VALLAT, M-T. GODAT, G. BAINIER



Cette année encore, la commune s'est vue citée comme lauréate au Concours des villes et villages fleuris organisé par le Conseil Général du Doubs, dans la catégorie des villages de 300 à 1 000 habitants, labellisée par une fleur.

Un diplôme, un bon d'achat de 250 € et 7 plantes vivaces ont été remis lors de la soirée de remise des prix, le 7 octobre 2013, à BESANCON. Le jury régional du concours 2013 pour le maintien de notre fleur est passé sur le territoire de la commune, le 22 août 2013.

Lors de la cérémonie de remise des prix à BESANCON le 5 octobre 2013, la commune a reçu des mains de la Présidente du Conseil Régional, un diplôme et une somme de 150 €.



**Les personnes désireuses d'apporter un coup de main aux travaux de notre village sont invitées à s'inscrire en mairie de façon à pouvoir être sollicitées lors des opérations de fleurissement et d'entretien en cours d'année.**

---

---

## Information – Communication

Membres de la commission : Ph. RINGENBACH, C. PARIS-JULLIEN, B. BRESSON, M-T. GODAT, D. GROSCLAUDE, J-C. GEORGE, F. BIRINGER, S. VALLAT



**Notre site WEB est en ligne, le contenu est à affiner pour une meilleure utilisation des administrés.**

**Adresse : [www.sainte-marie.fr](http://www.sainte-marie.fr)**

---

---

## Vue scolaire – Périscolaire

Membres de la commission : D. GROSCLAUDE, S. VALLAT, M-T GODAT, M. MARTIN, B. BRESSON, M. BISSOLI, G. GUERITTOT

Mesdames, Messieurs,

Pour cette année, les chiffres restent positifs concernant l'accueil périscolaire du RPI. Ainsi donc, l'accueil périscolaire a engendré une dépense restant à la charge des communes de 12,36 € par habitant. Pour la partie scolaire 2012-2013, les coûts pour Sainte-Marie sont de 56,78 € par habitant.



### Les informations utiles à connaître

L'accueil se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire,

- le matin de 7h30 à 8h30,
- le midi avec repas de 11h40 à 13h30,
- le soir de 16h30 à 17h30 ou 18h30.

Les tarifs sont les suivants :

- coût de l'heure d'accueil : 2,36 €
- coût du temps de midi (repas compris) : 8,55 €.

Sachez qu'il est toujours possible d'inscrire vos enfants au centre de loisirs de Présentevillers pendant les vacances scolaires.

Pour plus d'informations sur cet accueil, n'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Johann ROSSE, directeur du périscolaire, au 09 65 28 40 73.



# Permis de construire

*Membres de la commission : M. BISSOLI, J-C. GEORGE, C. VIENNET, B. BRESSON, F. BIRRINGER, G. GUERITTOT, G. BAINIER*

La commission a instruit au cours de l'année 2013 :

- 9 certificats d'urbanisme,
- 4 permis de construire ou modificatif,
- 12 déclarations préalables de travaux.

## Les délais

- 1 mois pour les déclarations préalables,
- 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et les permis de démolir,
- 3 mois ou plus, pour les autres permis de construire ou permis d'aménager.

*Un délai supplémentaire est observé si vous vous trouvez dans le périmètre de protection des monuments historiques (fontaine rue de Lougres).*

## Les Infos pratiques

- sur [www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr), vous pouvez trouver tous les imprimés de demande d'urbanisme ainsi que de nombreux conseils pour les remplir.
- sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), vous pouvez imprimer le plan cadastral de votre terrain.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME



Limite de zone du PLU



Limite de secteurs du PLU

### Zones urbaines :



U

Zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat



U Equipements

Secteur affecté aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics



U Centre

Zone au tissu urbain dense, urbaine à vocation essentiellement d'habitat.



U Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt.

### Zones à urbaniser :



AU1

Zone à ouvrir à l'urbanisme lors d'une opération d'aménagement d'ensemble



AU1 Activités

Zone à vocation d'activités artisanales, industrielles, de services, d'entrepôt



AU2

Zone à ouvrir à l'urbanisme après modification ou révision du PLU

### Zones agricoles :



A

Zone de protection agricole



Aa

Secteur de protection agricole non constructible

### Zones naturelles :



N

Zone de protection naturelle

### Autres prescriptions du PLU



Emplacement réservé, au titre du b) de l'article L123-2 du code de l'urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement pour la construction de logements collectifs (sur une superficie approchée de 1.5 ha)

### Dispositions relatives au paysage :

(Article L 123-1, 7° du code de l'urbanisme)



Élément caractéristique du paysage à préserver : dernier bâtiment du village comportant une toiture en ardoises, à la suite de la reconstruction après la guerre avec l'aide helvétique.





## Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères dans la commune de Sainte-Marie a lieu **chaque mardi matin, déposez vos ordures avant 5 heures, même les jours fériés, sauf information de la mairie aux panneaux.** Nous rappelons que les éboueurs ne ramassent pas les gravats, gazons, branchages, ferraille, cartons...

Le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est échelonné en deux fois : au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de l'année, avec prise en compte de tout changement dans la composition du foyer **si celui-ci a été déclaré en mairie avant l'établissement de la facturation faite par la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt**

### Montant de la redevance pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013

	Foyer avec 1 personne	Foyer avec 2 personnes	Foyer avec 3 personnes	Foyer avec 4 personnes	Résidences secondaires (forfait 2 personnes)
Part fixe	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Part habitant	28,00 €	56,00 €	84,00 €	112,00 €	56,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>43,25 €</b>	<b>71,25 €</b>	<b>99,25 €</b>	<b>127,25 €</b>	<b>71,25 €</b>

## Tri des déchets

### Point R

Un point R est à votre disposition, près du cimetière, route d'Arcey. Vous pouvez y déposer papiers, journaux, publicité, cartons (qui doivent être aplatis ou découpés en plaque), bouteilles en verre, flaconnage plastique (bouteilles vides) groupés avec cannettes en aluminium ou en tôle, boîtes de conserve, briques de lait et jus de fruits, bombes d'aérosols.

**Il est formellement interdit d'y déposer ses ordures ménagères sous peine de poursuite.**

Les barquettes alimentaire (même si transparentes), les plastiques d'emballage, les pots de yaourts, la vaisselle cassée en faïence ou porcelaine, les couches culottes (nous en trouvons très souvent !) sont à mettre uniquement dans vos poubelles.

Le coût de la collecte des bennes au point R (vers le cimetière et vers la salle des associations) est de **31,48 €** la tonne.

Alors que les ordures ménagères nous coûtent **200 €** la tonne.

Afin de diminuer notre facture d'ordures ménagères et de limiter l'augmentation de la redevance, il est donc nécessaire de trier encore plus.

**Vous êtes vivement encouragés à utiliser ces points « R »**

### Cimetière

**Des emplacements spécifiques pour la récupération des « végétaux » et du « plastique » sont à votre disposition. Utilisez-les lors de vos nettoyages de tombes. Merci.**

**Déchetterie intercommunale de Désandans**



---

---

### Les horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :

- du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : 9h00-12h00 et 13h30-18h00,
- du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

La déchetterie est inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture.

Une carte d'accès est indispensable, elle est à retirer en mairie.

### Les déchets acceptés

- Ferraille (appareils informatiques, électroménager, tout objet constitué de ferraille, tous les métaux divers et variés),
- Bois (bois traité, osier, tout mobilier doit être démonté sans ferrures ni vitres),
- Papiers et cartons, (journaux, revues, magazines, publicité, cartons propres et pliés),
- Cartouches d'encre d'imprimantes,
- Encombrants et monstres (carrelage, céramique, jerricans, literie, mobilier, placoplâtre, plastique, polystyrène, sanitaire, vaisselle, vitres, plâtre, béton cellulaire),
- Gravats (cailloux, sable, terre, tuiles, cendres),
- Huiles (de friture ou de moteur),
- Piles toutes catégories,
- Bouteilles de produit de bricolage (White Spirit, essence de térébenthine, acétone, diluant, acide etc...),
- Bidons d'huile automobile, tronçonneuse ou motoculture,
- Pneus (uniquement les pneus de voitures et de motos, sans jante, propres et secs),
- Radiographies médicales sont reprises sans l'enveloppe, uniquement le film,
- Déchets verts (branchages : longueur maximum 1.50 m, tailles, tonte, gazon, feuilles et végétaux, sciure),
- Déchets ménagers spéciaux (acide, aérosols, filtres à huile, liquide de refroidissement, lave-glace, peinture, phytosanitaires, solvants, néons, ampoules halogènes et basse consommation),
- Relais / vêtements (draps, vêtements, chaussures etc.... sont à déposer dans des sacs plastiques et non en vrac),
- Déchets d'emballages (Point R).

### Les déchets interdits

- Les plaques de fibrociment contenant de l'amiante sont strictement interdites et doivent suivre une filière spécifique,
- Les ordures ménagères,
- Les déchets pharmaceutiques et infirmiers,
- Les pneus de camions, tracteurs, vélos, et autres engins professionnels ainsi que les pneus d'ensilage.

**Rappel : Il est impératif que les déchets soient triés avant dépôt...Sont concernés principalement les déchets verts.**

Il est rappelé expressément que tous rejets d'huiles, graisses, peintures, essences diverses, ciment ... sont interdits dans les égouts et réseaux d'assainissement en général. Ces produits polluants gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration et risquent, dans certains cas, d'obliger à la désobstruction de certains points du réseau ; de plus ils sont interdits par la loi.

***- Civisme et logique doivent primer sur facilité ! Merci.***



---

---

# Concours des maisons fleuries

---

---



**Nous vous rappelons le règlement du**  
**« CONCOURS DES MAISONS**  
**FLEURIES »**



**Article 1** – Toute habitation, maison particulière et / ou commerce de Sainte-Marie peut participer au concours « MAISONS FLEURIES ».

**Article 2** – La participation au concours est libre, gratuite et sans obligation d'inscription à la mairie.

**Article 3** – Les aménagements floraux doivent être visibles de la voie publique et ne doivent nécessiter en aucun cas le déplacement du jury dans la propriété.

**Article 4** - Toute habitation ou commerce dont le nom des occupants et / ou le numéro de rue ne sont pas lisiblement inscrits, est déclaré hors concours.

**Article 5** – Tout participant ne peut être primé deux années consécutives.

**Article 6** – Le concours comprend deux catégories : 1°) Balcons – Façades,  
2°) Jardins – Espaces Verts.

**Article 7** - Aucun membre du Conseil Municipal de Sainte-Marie et du personnel communal ne peut être récompensé.

**Article 8** – Les critères du concours sont définis par le jury en accord avec la municipalité, à savoir :

- la propreté,
- l'esthétique de l'ensemble des aménagements,
- l'originalité.

**Article 9** – Les notes vont de 1 à 20 sans demi-point.

**Article 10** – Les conséquences d'intempéries ne peuvent être prises en compte dans la notation.

**Article 11** – La commission se réserve la possibilité de créer un prix spécial du jury afin de récompenser les cas exceptionnels.

Le jury est composé de groupes de trois personnes.

Il comprend :

- un ou des spécialistes tels que responsables services jardins de la région ou du département, d'horticulteurs, de fleuristes,
- deux personnes hors concours primées les années précédentes ou des membres de la Commission Environnement.

Le jury sillonne toutes les rues, impasses et voies de Sainte-Marie, sans exception, en juillet mais le jour et l'heure de passage ne sont pas divulgués.

Le jury, en accord avec la municipalité, peut modifier à court ou long terme un ou des articles de ce règlement.

La municipalité a la responsabilité des récompenses.

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont été récompensés pour les efforts qu'ils ont fournis et qui ont été remarqués par le jury lors de son passage en juillet 2013. C'est au cours d'une sympathique cérémonie que le maire, les adjoints et la commission ont tenu à les féliciter et à les récompenser.

Nous nous efforçons de fleurir notre village. Chaque printemps, massifs et jardinières se garnissent de fleurs diverses pour le plaisir des yeux.



**Jardins – Espaces Verts**

**1<sup>er</sup> prix**

**M. et Mme Gilbert POUEYMIDANETTE**

**2<sup>ème</sup> prix**

**M. et Mme Claude DUPONT**

**3<sup>ème</sup> prix**

**M. et Mme Roland PARROD**

**Balcons – Façades**

**1<sup>er</sup> prix**

**M. et Mme Claude SCHMALTZ**

**2<sup>ème</sup> prix**

**M. et Mme Yves BRAND**

**3<sup>ème</sup> prix**

**M. et Mme Modeste MANGEL**





# Investissements 2013

## ÉCOLE

Vidéo projecteur  
Chaises - tables - casiers  
Armoire extérieure  
Evier  
Four  
Contrôle des noues  
Réfection de la toiture



**MONTANT : 4 005,39 € TTC**

## CIMETIERE

Travaux d'aménagement (engazonnement non compris, sera facturé en 2014)

**MONTANT : 16 815,64 € TTC**



## ASSAINISSEMENT

Reconfiguration du bassin d'orage de la station d'épuration

**MONTANT : 2 260,44 € TTC**

## ECLAIRAGE PUBLIC

Solde travaux d'enfouissement rue de Lougres tranche 1  
Acompte travaux d'enfouissement rue de Lougres tranche 2

**MONTANT : 80 861,30 € TTC**

## ACHAT DE MATERIEL

Lame à neige tracteur  
Défibrillateur  
Visseuse  
Nettoyeur vapeur  
Tondeuse  
Drapeau  
Bétonnière  
Plaque électrique four  
Marteau perforateur



**MONTANT : 29 426,77 € TTC**

## BATIMENTS

Solde mission AMO (amélioration salle des associations)  
Radiateur local infirmière  
Régulateur chaufferie école



**MONTANT : 2 478,11 € TTC**

## VOIRIE

Panneaux de signalisation  
Réfection des trottoirs rue des Moulins à Vent  
Réfection d'un regard d'eau pluviale.



**MONTANT : 10 129,81 € TTC**



# Etat-Civil



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants  
Nouveaux arrivés

Mme Francine ROSINEK	7 rue Derrière les Vergers
M. Mokthar BENKHADRA et Mme Vanessa MONGE ROFFARELLO	33 bis Grande Rue
M. et Mme Thibault LE LOHE	4 rue des Grands Moulins
M. Sébastien VIEILLE et Mme Sarah MAUTUIT	31 rue de Bavans
M. Raynald PERNET et Mme Chrystel THOMAS	26 rue des Moulins à Vent
M. Nicolas GREVILLOT et Mme Aline PANTALEO	12 rue des Moulins à Vent
M. et Mme Valentin BERNAL	12 rue d'Echenans
M. et Mme Emmanuel BERTIN	5 Grande Rue
M. Matthieu MULLER et Mme Sophie PERRIGUEY	17 rue de Saint Julien
Mme Sophie GESTER	3 rue des Peurres Raies
M. et Mme Jean-Philippe RAGOT	2 rue des Peurres Raies
M. et Mme Olivier PARROD	8 bis rue d'Echenans
M. Patrick DEBOUCHE	4 rue de Bavans



## Naissances Félicitations aux heureux parents

Zia DYSLI METTETAL	née à Montbéliard	le 27 avril 2013
Dorian VIEILLE	né à Montbéliard	le 25 juillet 2013
Louis RAIDRON	né à Belfort	le 5 octobre 2013
Adam LE LOHE	né à Montbéliard	le 9 octobre 2013
Emma BERTIN	née à Montbéliard	le 11 octobre 2013
Nathaël BERBETT	né à Montbéliard	le 26 octobre 2013
Elyne POUHEYMIDANETTE	née à Montbéliard	le 16 novembre 2013



## Mariages Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

<b><u>Aurore CHEVALIER et Vincent ROSAK</u></b> le 29 juin 2013 à Sainte-Marie
<b><u>Frédérique OLIVIER et Philippe JEREMIE</u></b> le 29 juin 2013 à Bart
<b><u>Nathalie PERIN et Jonathan JORET</u></b> le 13 juillet 2013 à Sainte-Marie
<b><u>Béatrice DELFOSSE et Eric RUSPINI</u></b> le 27 juillet 2013 à Sainte-Marie

## Décès Sincères condoléances aux familles

Alice BONGNI	décédée à Belfort	le 9 janvier 2013
François PARROD	décédé à Sainte-Marie	le 15 janvier 2013
Françoise HIGELIN	décédée à Montbéliard	le 25 janvier 2013
Alain VUILLEMIN	décédé à Sainte-Marie	le 28 février 2013
Henri ZELE	décédé à Belfort	le 12 avril 2013
Jacques BAINIER	décédé à Colmar	le 19 avril 2013
Solange GARMi	décédée à Montbéliard	le 9 août 2013
Jean BAINIER	décédé à Besançon	le 18 novembre 2013

---

---

# Les professionnels

---

---



## ARTISANS

### ENERJ BICHET

Chauffage sanitaire  
2, rue de la Laiterie  
☎ : 03 81 93 14 16

### SALON NATHALIE

Coiffure - esthétique  
7, rue de la Laiterie  
☎ : 03 81 93 12 32



### GARAGE POUEYMIDANETTE

Garage auto  
5, rue de Désandans  
☎ : 03 81 93 10 62



### MAN SERVICES

Tous travaux neufs - rénovation  
3, rue de la Rigole  
☎ : 03 81 54 21 35

### LS COUVERTURE ZINGUERIE

Couverture zinguerie  
1, Rue de la Laiterie  
☎ : 06 60 13 98 53



### PINTO Florian

Mécanique garage Auto / Moto  
1, Grande Rue  
☎ : 06 65 72 31 47



### EURL TRC 25

Récupération ferraille  
1, rue de la Laiterie  
☎ : 06 60 13 98 53

### 3P Eric RUSPINI

Plâtrerie - plaques de plâtre - peinture  
aménagement de combles  
26, rue de Lougres  
☎ : 06 48 30 05 61

### SARL GROSCLAUDE FRERES

Charpente - couverture - zinguerie  
3 rue de Saint-Julien  
☎ : 06 61 40 87 02



## COMMERCANTS

### BAR LA COUPOLE

1, rue de Saint-Julien  
☎ : 03 81 93 14 63



### DE TOUT UN PEU

Epicerie - agence postale - tabac presse  
dépôt de pain  
16, Grande Rue  
☎ : 03 81 93 11 73



### LA GRANGE A PIZZAS

15, Grande Rue  
☎ : 03 81 32 34 66



## ENTREPRISES

### COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE

Rue de Désandans

☎ : 03 81 93 51 05



### RIGOULOT SARL

Menuiserie - pompes funèbres

7, rue Derrière la Chapelle

☎ : 03 81 93 52 78

### GARMI Hervé TP

Terrassement - Travaux publics

29, Grande Rue

☎ : 03 81 93 17 58



### TRANSPORTS CORDIER

3, rue de Désandans

☎ : 03 81 32 12 45



### FLUBACKER PAYSAGE

Paysagiste

Rue de Désandans

☎ : 03 81 93 47 97

## SERVICES



### DOCTEUR Jean-Daniel HEITZMANN

Médecine - ostéopathie

3, rue Derrière l'Eglise

☎ : 03 81 96 59 33

### INFIRMIERE

Marie-Laure CUNIN

8, Grande Rue

☎ : 03 81 93 52 59



### TAXI DE LA VALLEE DU RUPT

Jean-François ROUGIER

Transports privés et malades assis

12, rue de Lougres

☎ : 03 81 93 57 82

### SOLUTIA

Service d'aide à la personne

8, Grande Rue

☎ : 03 63 38 00 06



**Solutia** Services  
à domicile



---

---

*Plan du village*

*Pièce jointe*





# Bien vivre à Sainte-Marie

## Moi et mes voisins



Pour effectuer mes travaux de bricolage, jardinage, qui nécessitent l'utilisation « d'engins » parfois un peu **bruyants**, je respecte les heures autorisées :

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.**

**Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30.**

**Le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés par une entreprise, sur et sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air **sont interdits** :

**Tous les jours de la semaine de 20 h 00 à 7 h 00 et de 12 h 30 à 13 h 30.**

**Toute la journée des dimanches et jours fériés.**

Je joue du piano, de la guitare ... raisonnablement. Je me mets à la place de mon voisin qui m'entend faire mes gammes toute la journée !



## Mes déchets végétaux



Pour que chacun puisse vivre sans contrainte imposée par son voisin, je ne brûle pas mes déchets végétaux, je les dépose à la déchetterie de Désandans prévue à cet effet.

Il est **formellement interdit** de mettre gazon, branchages, gravats... dans les pâtures, les haies, les talus, ou en forêt, sous peine de poursuites et d'une amende.

## Ma boîte aux lettres



### **Où la poser ?**

- à l'entrée de votre propriété en bordure de la voie ouverte à la circulation publique,
  - le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m,
  - le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque.
- Il ne faut donc pas la placer derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

## Mes arbres et mes haies le long de la voie publique



L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

**En bordure d'un chemin rural ou vicinal**, la limitation est fixée par le P.L.U.

**Dans les virages** : les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3 m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe, (article de référence sur les plantations, art.671 du code civil).

**Chemin départemental ou une voie communale** : un retrait minimum de 0,50 m à partir de l'alignement.

**Route nationale ou départementale** : la distance imposée est de 6 m pour les arbres et de 2 m pour les haies.

## La neige



Nous vous rappelons que chacun doit déneiger son trottoir (votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident), que la neige déblayée sur votre propriété et sur votre trottoir ne doit pas être déposée sur la chaussée.

## Moi et mon chien



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique et qu'ils ne doivent générer aucun trouble de voisinage.

Si vous trouvez un chien abandonné ou errant, adressez-vous à la mairie.

## Mon stationnement



Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique ainsi que sur les aires de retournement est formellement interdit. Tout stationnement gênant la visibilité et la sécurité peut faire l'objet d'une amende de 135 € et de 3 points en moins sur le permis de conduire.



---

---

# **La gendarmerie vous conseille contre les cambriolages**

---

---

## **10 conseils utiles pour se protéger :**

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, garage,...) et vos volets. Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux, voire d'un système d'alarme :  
**le principal ennemi des cambrioleurs c'est le temps !**
- Donnez l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique), un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Fermez votre porte à clé lorsque vous êtes chez vous.
- Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur (paillason, boîtes aux lettres, pot de fleurs,..).
- Placez vos valeurs et bijoux en lieux sûrs, ne gardez aucun objet de valeur en évidence.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez les numéros de série. Faites de même pour vos carnets de chèques, cartes de crédit,...
- Restez discret sur certains détails privés (objets de valeurs possédés, lieux de rangement).
- Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile.

## **Vous êtes chez vous « l'habit ne fait pas le moine » :**

- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues, même si ce sont des femmes ou enfants.
- Pour toute personne en tenue, exigez une carte professionnelle (faux gendarmes, faux facteurs, faux agents EDF...).
- En cas de doute, faites le 17.



## **Que faire en cas d'absence durable :**

- Votre domicile doit paraître habité ; demandez à une personne de confiance qu'elle ouvre régulièrement vos volets.
- Avertissez vos voisins ou le gardien de la résidence de votre absence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance, une boîte aux lettres débordante de courrier révèle une longue absence.
- Pensez à l'opération « tranquillité vacances » ; signalez votre absence à la gendarmerie et des passages fréquents à votre domicile seront effectués lors des patrouilles.

## **Aidez-nous à vous protéger :**

- Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal, ne vous manifestez pas mais alertez sans tarder la gendarmerie en composant le 17 sur votre téléphone.
- Signalez les démarcheurs à la gendarmerie, les personnes et les véhicules qui vous paraissent suspects.

## **Vous êtes victime d'un cambriolage, aidez-nous à retrouver les voleurs :**

- Faites immédiatement appel à la gendarmerie, de jour comme de nuit.
- Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés.
- Dressez une liste complète de tout ce qui vous a été dérobé.
- Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et les cartes de paiement volés.
- Sachez que pour l'enquête, des photos d'objets de valeur et des numéros de série seront utiles.





# Défibrillateur

Suite à l'installation du défibrillateur près de la salle du préau, trois sessions d'initiation ont eu lieu en novembre 2013. La formation a été effectuée par Monsieur Christian SABATINI, président de l'Association de Secourisme et de Sauvetage Aquatique.

La **défibrillation**, appelée aussi **choc électrique externe** est le geste médical consistant à faire passer volontairement et de manière brève un courant électrique dans le cœur lorsque celui-ci présente certains troubles du rythme appelés **fibrillation**. Elle est destinée à rétablir un rythme cardiaque normal (sinusal). En France, chaque année, 50 000 personnes meurent prématurément d'arrêt cardiaque, sans prise en charge immédiate, plus de 90% des arrêts cardiaques sont fatals.

7 fois sur 10, ils surviennent devant témoins, mais moins de 20% de ces témoins font les gestes de 1<sup>er</sup> secours. Or 4 victimes sur 5, qui survivent à un arrêt cardiaque ont bénéficié de ces gestes simples pratiqués par le 1<sup>er</sup> témoin.



Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est de 2 à 3%. Il est 4 à 5 fois plus élevé dans les pays où les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes et la population formée aux gestes qui sauvent, (2 français sur 3 souhaiteraient se former).

## Comment reconnaître l'arrêt cardiaque :

La victime perd connaissance, tombe et ne réagit pas quand on lui parle, quand on la stimule. Sa respiration est inexistante (la poitrine ne se soulève pas) ou est très irrégulière.

## Ce qu'il faut faire :

Basculer délicatement la tête en arrière et essayez de sentir un souffle sur votre joue et de voir si la poitrine se soulève pendant 10 secondes.

**Elle ne respire pas ! C'est un arrêt cardiaque agissez !!!**

**Chaque minute qui passe, c'est 10% de chances de survie en moins. 3 gestes pour sauver une vie :**

## Alerter le 15 (SAMU) :

Décrivez l'état de la victime et les circonstances de l'accident, la victime ne respire plus. Donnez la localisation précise de l'endroit où se trouve la victime (adresse, étage, porte, nom sur l'interphone, code de l'entrée..), dites que vous commencez le massage cardiaque. Ne raccrochez jamais avant que la personne au bout du fil ne vous ai dit de le faire.



## Commencer le massage cardiaque :

Mettez la victime sur un plan dur, dénudez sa poitrine, placez le talon de la main sur le sternum (milieu de la poitrine), placez l'autre main au-dessus de la première, réalisez les compressions sternales de 4 à 5 cm en restant bien vertical, (100 compressions par minute).

## Mettre en place le défibrillateur :

Dénudez la poitrine, prenez les électrodes et collez-les comme indiqué sur le dessin.

## Analyse en cours : surtout ne pas toucher la victime :

**Si le choc est nécessaire :** le défibrillateur annonce qu'un choc est indiqué et demande de se tenir à distance de la victime. Il faut bien s'assurer que personne ne touche la victime !

Appuyez sur le bouton CHOC clignotant quand l'appareil le demande. Aucun risque de se tromper ! C'est le défibrillateur qui décide.

Débutez ou reprenez sans délai les manœuvres de massage cardiaque.

**Si le choc n'est pas nécessaire :** le défibrillateur annonce « aucun choc indiqué » et vous demande de réaliser sans délai les manœuvres de massage cardiaque. Ensuite toutes les 2 minutes, le défibrillateur fera une nouvelle analyse et décidera de choquer ou non.

Dans tous les cas ne retirez pas les électrodes et n'éteignez pas le défibrillateur, il faut suivre les recommandations de l'appareil jusqu'à l'arrivée des secours.

**Si le cœur est reparti et / ou la victime respire...** Ne laissez pas la victime à plat dos, son état pourrait à nouveau se dégrader, basculez la sur le côté droit. Surveillez la victime, en mettant une main sur son ventre pour vérifier sa respiration.





---

---

## **Grippe saisonnière : je me vaccine, je me protège !**

---

---

La grippe va refaire son apparition cet hiver et comme chaque année, elle va encore toucher de nombreuses personnes. Si la plupart d'entre elles s'en remettent en 7 à 10 jours, chez certaines, des complications apparaîtront.

### **Quelles sont les personnes qui présentent des risques accrus de complications ?**

Les enfants surtout les très jeunes, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes atteintes d'une maladie chronique (notamment cardiaque, pulmonaire, hépatique ou de diabète), les personnes qui ont un déficit immunitaire et celles qui ont un indice de masse corporelle supérieur à 40 kg/m<sup>2</sup>.

### **Quelles sont les complications à craindre ?**

Des complications peuvent apparaître à cause de l'infection grippale ; elles sont surtout respiratoires ; envahissement plus large de l'appareil respiratoire par le virus, ou surinfection par une bactérie qui « profite » de la fragilisation de l'appareil respiratoire et de l'état de faiblesse général pour infecter l'organisme.

### **Chez l'enfant, la complication la plus commune est l'otite :**

Elle survient dans 1/3 des cas lors d'une première grippe chez l'enfant et dans 2/3 des cas pour une première grippe chez les enfants sujets à otite. La grippe peut également entraîner une exacerbation de l'asthme chez les enfants asthmatiques.

### **Chez l'adulte, les complications communes les plus fréquemment observées sont la sinusite et la bronchite.**

Les bronchites aiguës sont plus fréquentes chez les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies respiratoires chroniques persistantes. Chez des personnes plus fragiles, la faiblesse respiratoire peut entraîner une insuffisance respiratoire avec des conséquences cardiovasculaires.

### **Les autres complications :**

Les autres complications liées à la grippe restent rares, il s'agit de pneumonies, aggravation du diabète, complications cardiovasculaires sur certains organes comme le rein.

### **Les conséquences :**

En Franche-Comté, le taux de couverture vaccinale est encore trop faible, seulement la moitié des francs-comtois de plus de 65 ans se sont fait vacciner et environ 1/3 de moins de 65 ans ayant reçu une prise en charge gratuite de l'assurance maladie, alors que l'organisation mondiale de la santé préconise un taux de couverture vaccinale de 75%.

Les plus de 65 ans paient le plus lourd tribut, avec 92% des décès annuels liés à la grippe.

Les hospitalisations dues à la grippe sont rares, ce sont les moins de 65 ans qui sont les plus concernés, environ les deux tiers. La cause la plus fréquente nécessitant l'hospitalisation est le syndrome de détresse respiratoire aiguë.



### **Quelques chiffres :**

La grippe saisonnière touche chaque année de 3 à 8% de la population française.

En moyenne, 2.5 millions de personnes sont concernées chaque année.

Durant l'hiver 2012-2013, plus de 60 000 cas de grippe ont été signalés par les médecins francs-comtois.

Aucun des patients francs-comtois hospitalisés en service de réanimation n'avait été vacciné et 1 sur 3 est décédé.



# Informations des administrations

## La Poste

D'innombrables désagréments apparaissent lors de la distribution du courrier, notamment durant les périodes de vacances, lorsque votre facteur titulaire est remplacé.

Un certain nombre de lettres n'est pas distribué et est retourné à l'envoyeur, ce qui vous expose à des relances et des majorations.

Les principales causes en sont :

### Les boîtes à lettres non ou mal identifiées

Sur votre boîte à lettres doivent apparaître :

- Vos nom, prénom, écrits lisiblement, et le numéro de votre rue,
- Le patronyme des personnes vivant au foyer s'il est différent du vôtre.



### Les boîtes à lettres introuvables

Votre boîte à lettres doit être visible, facile d'accès pour le facteur et se trouver en bordure de propriété, dans la mesure du possible en bord de route.

## La Sous-Préfecture

### Horaires d'ouverture au public :

(guichets immatriculations des véhicules, permis de conduire, admissions au séjour, naturalisations et associations

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h00,
- mardi de 8h45 à 11h30.

### Toutefois, l'accueil téléphonique est assuré durant le mardi après-midi :

- pour le service des immatriculations de véhicules au 03 81 90 66 26,
- pour le service des permis de conduire au 03 81 90 66 21,
- pour le service des admissions au séjour au 03 81 90 66 41
- pour le service des naturalisations au 03 81 90 66 42,
- pour le service des associations au 03 81 90 66 39,
- pour l'accueil général au 03 81 90 66 00.

## La CCVR



La Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement collectif. Le service d'assainissement est assuré par délégation de service public à une société spécialisée (pour l'instant Veolia).

Pour tout incident sur le réseau d'assainissement, veuillez prendre contact avec Veolia au 0 810 00 07 77.

## Liste des gardiennes agréées \* de la commune de Sainte-Marie

NOM PRENOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Madame GOGNIAT Evelyne	14, rue de Bavans	03 81 93 40 10
Madame MELIS Nadine	21, rue de Lougres	03 81 93 57 66
Madame PARRA Martine	3, rue de la Rigole	03 63 38 47 46
Madame PETITHORY Catherine	2, Impasse de la Laiterie	03 81 93 45 72
Madame ROSAK Evelyne	23, rue de Bavans	03 81 93 40 50

\* Editée par le Conseil Général



---

---

# Appel à la générosité

---

---

## Téléthon 2012

Le samedi 8 décembre 2012, le Téléthon a rapporté la somme de 2 664,58 €, remerciements aux bénévoles et au public qui ont participé.



## Lutte contre le cancer

La collecte réalisée au village, en 2013, au profit de la ligue contre le cancer du pays de Montbéliard, a rapporté la somme de 3 668 €.

Nous remercions les généreux donateurs.



## Souvenir Français

La collecte réalisée au village, au profit du Souvenir Français, pour l'entretien et le fleurissement des monuments aux morts, a rapporté 182 €, soit 23,5% de plus que l'année précédente.

## Bleuets de France



le Bleuets de France

Remerciements aux habitants de la commune qui ont versé, lors de la commémoration du 11 novembre 2013, à la collecte des Bleuets de France. Le montant collecté est de 75 €.

## Opération brioches

Cette année, l'opération brioches a été organisée en octobre 2013. La collecte, réalisée au profit de l'Adapeï du Doubs, est de 1 177,72 €. Un grand merci aux habitants de la commune !

**Un grand merci à ceux qui ont répondu, par leur générosité, à ces collectes.**

---

---

## Les aînés

---

---

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un goûter des aînés a été organisé **le mercredi 4 décembre 2013**, à la salle des associations.

Pour les personnes âgées de plus de 70 ans, un colis leur a été remis par les membres du Conseil Municipal et du CCAS.



Le repas des anciens aura lieu **le samedi 18 janvier 2014 à 12 h à la salle des associations.**

Il regroupera les personnes à partir de 66 ans révolus. Une invitation sera adressée à chacun.



---

---

## Conseil des jeunes de Sainte-Marie

---

---



Le 28 mai 2013, Salomé GROSCLAUDE, Manon MONNIER, Thibault BIRRINGER, Emilien SAUVAGEOT, Maxime VALLAT et Benjamin BOILLON ont été élus Conseillers jeunes.

A cette occasion, les jeunes de la commune ont pu découvrir le fonctionnement des élections municipales (carte d'électeur, urne, isoloir...).

Le Conseil des jeunes a pour objectif de favoriser le dialogue et l'échange entre la jeunesse et les élus du village, de permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune et de les sensibiliser à la citoyenneté.

Au cours de leur mandat de deux ans, ils ont pour missions de favoriser les échanges entre les générations et de représenter tous les jeunes du village.

Lors du premier Conseil qui s'est tenu le 11 juin 2013, les jeunes du village ont commencé à réfléchir aux différents projets qu'ils souhaiteraient mettre en place (moments conviviaux à destination des personnes âgées et des jeunes, chasse au trésor, carnaval...).

Monsieur Ringenbach et Monsieur Martin ont présenté les actions menées par le précédent Conseil de jeunes dont Madame VALLAT, l'actuelle marraine du Conseil, était membre.

Les jeunes conseillers ont déjà participé à la fête du village et à la cérémonie du 11 novembre.

Vous pouvez suivre l'actualité du conseil sur : [www.francaadosccvr.jimdo.com](http://www.francaadosccvr.jimdo.com) rubrique conseil de jeunes.





# Infos scolaires

## Présentation du RPI

Effectifs constatés au 7 novembre 2013 : 147 élèves (moyenne par classe : 24.5)

Soit 67 filles et 80 garçons.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Filles</b>	12	8	9	9	10	7	7	5
<b>Garçons</b>	4	11	5	12	15	14	10	9
<b>Total</b>	16	19	14	21	25	21	17	14

## Répartition par classe (effectifs 2013-2014) :

Ecole	Ste-Marie PS-MS Mme COUSIN	Ste-Marie MS-GS Mme PETETIN	Ste-Marie CP Mme JACQUES	Ste-Marie CE1 M. POURCELOT	Ste-Marie CE2-CM1 M. PASTEUR	Raynans CM1-CM2 Mme RAFFIN	
<b>Effectifs</b>	16 + 10	9+14	21	25	21+5	12+14	
<b>Total par classe</b>	26	23	21	25	26	26	
<b>Total école</b>							<b>147</b>

## Répartition par niveau et par village :

	PS-MS Mme COUSIN	MS-GS Mme PETETIN	CP Mme JACQUES	CE1 M. POURCELOT	CE2-CM1 M. PASTEUR	CM1-CM2 Mme RAFFIN	TOTAL
Echenans	6	1	1	5	1	3	17
Raynans	9	9	8	3	7	8	44
St-Julien	2	4	2	3	2	5	18
Ste-Marie	9	8	10	11	16	8	62
Autres	0	1	0	3	0	2	6

## Les horaires :

### Le matin :

Accueil des élèves en difficulté : 7h55.

Début des cours : 8h00.

Fin de l'accueil des élèves en difficulté dans les classes : 8h30.

Accueil de tous les élèves dans les classes : 8h40.

Sortie des élèves : 11h40.

### L'après-midi :

Les horaires restent inchangés, soit de 13h30 à 16h30.

## Vacances scolaires 2013-2014

**Noël :** du vendredi 20 décembre 2013 (soir) au dimanche 5 janvier 2014.

**Hiver :** du vendredi 21 février 2014 (soir) au dimanche 9 mars 2014.

**Printemps :** du vendredi 18 avril 2014 (soir) au dimanche 4 mai 2014.

**Eté :** à partir du vendredi 4 juillet 2014 (soir).

## Visite du Père Noël



Le Père Noël a rendu visite aux enfants, à l'école de Sainte-Marie, le jeudi 19 décembre 2013. Il avait dans sa hotte, pour chacun d'eux, des friandises et un livre. Pour le remercier, les enfants ont chanté et récité des poèmes, sous le grand sapin scintillant ! Puis le Père Noël est reparti sur son traîneau, tiré par ses magnifiques rennes, mais il a promis de revenir...

A l'année prochaine Père Noël.



# Evènements à l'école année scolaire 2012-2013

## Circuit du lait

La classe de Monsieur PASTEUR (CE2-CM1) est en visite à la ferme Perrey située à Saint-Julien pour y découvrir le « circuit du lait »

Le 30 novembre 2012



## Noël

Toutes les classes sont à la salle des fêtes de Sainte-Marie pour le spectacle de Noël !!

Le 20 décembre 2012



## Ski

Les CE2-CM1-CM2 (classes de M. PASTEUR et de Mme RAFFIN) s'initient au ski de fond sur le site de Meix-Meusy !

Février et mars 2013



## Carnaval du RPI

Toutes les classes y participent !!!

Le 7 mars 2013





Du 8 au 12 avril 2013

### Classe découverte à MOUTHE

Classe découverte à Mouthe au centre PEP pour les élèves de Mme Petetin Nathalie (MS/GS) accompagnés de Mme Rigoulot Christine et de Mme Darrey Maryse.

Initiation natation, découverte d'un paysage de moyenne montagne et travail sur le thème de l'eau avec visite de la source du Doubs.

Une belle aventure, de belles découvertes et des progrès pour tous !!!!



Visite de la caserne des pompiers de Belfort-Nord pour les classes de CP-CE1-CE2

Le 28 mai 2013

### Parc Wesserling

Toutes les classes sont en visite au parc de Wesserling en Alsace, pour y découvrir les jardins extraordinaires et le musée du tissage.

Le 10 juin 2013



### Kermesse

Toutes les classes participent à la kermesse de fin d'année organisée par l'association des parents d'élèves.

Le 28 juin 2013



### Spectacle « Anga , fils du feu » pour les maternelles



Le 1er octobre 2013





# Activité périscolaire



Durant 2013, comme chaque année, les taux de fréquentation ont une nouvelle fois évolué à la hausse !

Nous voyons nettement qu'à la rentrée des classes, de nouveaux enfants s'inscrivent, augmentant ainsi considérablement les effectifs de tous les temps périscolaires.

Les accueils du matin constatent régulièrement des fréquentations atteignant une quinzaine d'enfants, le midi la quarantaine est dépassée, voire largement dépassée une à deux fois par semaine et le soir nous approchons la trentaine d'inscrits les lundis !

Moyenne	Janvier à juin 2013	Septembre à octobre 2013	Année 2013
<b>Matin</b>	7,45	10,56	8,23
<b>Midi</b>	27,99	34,51	29,62
<b>16h30-17h30</b>	9,4	16,29	11,12
<b>17h30-18h30</b>	6,69	9,24	7,33

Nous rappelons que les chiffres donnés pour 2013 ne tiennent pas compte de novembre et décembre. Les moyennes de septembre-octobre se confirment sur les prévisions de novembre.

Concernant les activités mises en place, un partenariat s'est développé avec le Tennis Club de la Vallée du Rupt depuis le retour des vacances de printemps pour terminer l'année scolaire. Fort de son succès, l'activité tennis a été reconduite et se déroule chaque lundi soir. Comme chaque année maintenant la fête du jeu avec les centres de Présentevillers et Etouvans s'est déroulée parfaitement en juin. La fête des parents a également rencontré un succès avec plus d'une cinquantaine de personnes présentes pour partager un repas convivial puis continuer sur la piste de danse.

Depuis janvier 2013, la restauration se fait avec le Château d'Uzel basé à Etupes, utilisant des produits locaux en majorité (plus de  $\frac{3}{4}$  provenant des 250 km à la ronde). Cela se passe bien et nous avons constaté, dans l'ensemble, une amélioration gustative avec des plats plus assaisonnés qu'auparavant. Vous pouvez venir vous renseigner sur l'accueil périscolaire auprès de son directeur, à l'école de Sainte-Marie, ou aller visiter son site internet : <http://www.leolagrange-sainte-marie.org/>



## Informations utiles :

- ✓ L'accueil se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.
  - Le matin de 7h30 à 8h30.
  - Le midi avec repas de 11h40 à 13h30.
  - Le soir de 16h30 à 17h30 ou 18h30.
- ✓ Les tarifs sont les suivants :
  - Coût de l'heure d'accueil : 2,36 euros.
  - Coût du temps de midi (repas compris) : 8,55 euros.



N'oubliez pas qu'il est toujours possible d'inscrire vos enfants au centre de loisirs de Présentevillers pour les petites vacances scolaires.

Johann ROSSE  
 Directeur de l'Accueil Périscolaire.  
 Léo Lagrange du RPI de Sainte-Marie, Saint-Julien, Raynans,  
 Echenans.  
[Johann.rosse@gmail.com](mailto:Johann.rosse@gmail.com) / 09 65 28 40 73.



# SAINTE-MARIE



ET



# SES ASSOCIATIONS





# CALENDRIER DES FESTIVITES 2014



## Janvier

**16 janvier :**  
Vœux du Maire

**18 janvier :**  
Repas des aînés

## Février

**1er février :**  
Souper dansant foot

## Mars

**1er mars :**  
Repas du comité de fêtes

**7, 8, 9 mars :**  
Représentation théâtre

**14, 15, 16 mars :**  
Représentation théâtre

**22 mars :**  
Repas dansant de  
l'association des Voitures  
Folles

## Avril

## Mai

**18 mai :**  
Paroisse protestante

**23 mai :**  
Fête des parents

## Juin

**Juin :**  
Spectacle de danse  
école

**14 juin :**  
Gala de Move  
Dance STM

## Juillet

## Août

## Septembre

**21 septembre :**  
Fête du village

## Octobre

**18 octobre :**  
Souper dansant de  
l'association des  
parents d'élèves du RPI

## Novembre

## Décembre

Téléthon



# Les associations communales

ASSOCIATION DE CHASSE	M. Gérard ZELE	9 rue Près du Cloître	25550 PRESENTEVILLERS
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLEVE DU RPI	Mme Evelyne RIGOULOT	11 rue des Moulins	25550 RAYNANS
ASSOCIATION SPORTIVE PRESENTEVILLERS STE-MARIE	M. Guy MONNIER	1 rue Derrière l'Eglise	25113 SAINTE-MARIE
ATELIER PEINTURE	Mme Colette WIEDERHOLD	8 rue Derrière la Chapelle	25113 SAINTE-MARIE
CLUB 3ème AGE	M. André GEAY	7 rue des Grands Moulins	25113 SAINTE-MARIE
CLUB THÉÂTRE	Mme Elisabeth PARROD	4 bis rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
COMITÉ DES FETES	M. Jean-Claude GEORGE	1 rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
ENTRAIDE COMMUNALE	M. Gérard GROSCLAUDE	12 ter rue de Bavans	25113 SAINTE-MARIE
LES VOITURES FOLLES	Mme Sophie LAURENT	1 rue de Laiterie	25113 SAINTE-MARIE
MOTO-CLUB	M. Claude ETHALON	8 Grande Rue	70290 PLANCHER LES MINES
MOVE DANCE	M. Michaël LACLEF	7 rue de la Place	25490 DAMPIERRE LES BOIS
SAINTE-MARIE ACTIVITÉS	Mme Michèle TEVENAZ	4 rue des Moulins à Vent	25113 SAINTE-MARIE
SAINTE-MARIE PATCH	Mme Mireille BOLMONT	28 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE DU RUPT	M. Christian GUERITTOT	22 Grande Rue	25113 SAINTE-MARIE
<b>associations culturelles</b>			
PAROISSE PROTESTANTE DE LA VALLÉE DU RUPT		27 rue de Lougres	25113 SAINTE-MARIE
PAROISSE CATHOLIQUE	M. Jean-Paul SAINTCLOUD Mme Marie-Thérèse GODAT	18 rue de Lougres 6 rue Liliane Reuge	25113 SAINTE-MARIE



---

---

## MOVE DANCE STM

---

---



L'association Move Dance STM, a été créée en septembre 2013.

Elle compte déjà 62 adhérents de 6 à 63 ans.

On y pratique : de la Danse Moderne Jazz pour les enfants à partir de 6 ans le mercredi mais également pour les adultes le mardi soir, du STEP les mardis et jeudis soirs, de la danse fitness (c'est ½ heure de cuisses, abdos, fessiers pour sculpter le corps et ½ heure de danse sur des rythmes endiablés), les mardis et jeudis soirs également.

Un gala est organisé par l'association, afin de vous faire découvrir ce que les adhérents ont appris tout au long des séances proposées.

Il se déroulera à la salle des associations le **samedi 14 juin 2014** à 20h30.

Vous pouvez venir faire un essai pour les cours de STEP et de danse fitness, sachant que vous avez la possibilité de vous inscrire de janvier 2014 à juin 2014.

Demande de renseignements pour les horaires et les tarifs au 07 78 10 23 51.

En espérant vous voir nombreux dans cette nouvelle association !

---

---

## Tennis Club de la Vallée du Rupt

---

---

Pour le Tennis Club de la Vallée du Rupt, la saison 2012 /2013 a été à l'image des années précédentes avec une activité sportive soutenue.

Hors opération pass-tennis les effectifs sont stables avec 72 licenciés en fin de saison.

Une quarantaine de licenciés ont participé à des cours :

- 23 enfants le samedi matin,
- 8 adultes le samedi après-midi,
- 8 enfants au mini-tennis le mercredi après-midi.

Le club a engagé en hiver : - 2 équipes masculines en sénior,

- au printemps : - 1 équipe 9/10 ans,  
- 1 équipe 13 /14 ans,  
- 1 équipe féminine sénior,  
- 3 équipes masculines sénior ;

soit 27 licenciés qui ont participé aux compétitions.

Les résultats sont très satisfaisants, en particulier chez les jeunes et l'équipe 1 sénior qui accède au niveau régional.

Comme les années précédentes, nous avons organisé notre tournoi interne avec Aibre (le TC d'Arcey ayant disparu).

Celui-ci s'est bien déroulé malgré le mauvais temps du printemps.

Le TC de la Vallée du Rupt a signé une convention avec la commune de Dung pour l'occupation du terrain de tennis après une remise en état.



Nous avons mis en route la réservation des courts par internet utilisée par l'ensemble des licenciés.

En partenariat avec Léo-lagrange, nous avons organisé 9 séances de mini-tennis pendant le temps périscolaire de 17h à 18h30.

Ces séances, auxquelles ont participé une quinzaine d'enfants ont donné une grande satisfaction aux participants ainsi qu'aux parents.

Sur le plan financier, la trésorerie du club ne pose pas de problème malgré un faible rapport de notre loto.

Nous avons donc décidé de ne pas le reconduire et cherchons à le

remplacer par une autre action.

Afin d'anticiper les changements à venir suite à la mise en œuvre des rythmes scolaires (entre autre suppression d'une demi-journée de disponibilité dans la semaine) le club a décidé de mettre en place certaines actions afin de conserver ses effectifs, malgré les problèmes d'intendance récurrents (bénévoles mais surtout manque de salle).

Je remercie tous les bénévoles ayant participé à nos activités et souhaite la venue de nouvelles personnes afin d'encadrer les enfants.

**Je souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014**

Le Président, C. GUERITTOT



## Le Comité des Fêtes



Les membres de l'association, présidée par Jean-Claude GEORGE, tiennent à **remercier chaleureusement** tous les bénévoles pour leur dévouement.

Votre fête du village s'est, pour notre plus grand plaisir, déroulée dans une ambiance de convivialité et en particulier avec l'accueil du CEGFC Montbéliard représenté par René VERMOT-DESROCHES et une partie de son équipe. Nous les remercions encore pour le travail de saisie effectué.

Nous apprécions la première participation du Conseil des jeunes, qui fait progresser nos idées de convivialité. Cette amorce est encourageante, nous pouvons toujours l'améliorer, nous tenons à remercier tout particulièrement ces jeunes bénévoles.

Pour ce faire, nous sommes toujours à l'écoute de tous, **car cette Fête, c'est votre Fête**, notre Fête du Village, et pour cette année la devise de l'Association est :

### DEVELOPPER LA CONVIVIALITE DE NOS VILLAGES !

Aujourd'hui, grâce à ces bonnes volontés, les résultats financiers de la Fête 2013 sont positifs, malgré un temps maussade. Nous avons investi dans un amplificateur de sonorisation équipé de deux enceintes sur pied. Nous recherchons toujours des **barnums à montage rapide à prix raisonnable**, qui pourront être mis à disposition des habitants du village **sous forme de location**.

Un remerciement tout particulier à toute l'équipe et les associations du village qui participent, et aux différentes communes qui nous aident matériellement pour que cette manifestation se déroule au mieux.

**Rappel :** La pérennité des Associations est viable grâce au renouvellement régulier de leurs adhérents, nous vous invitons donc à ce renouvellement.

#### Dates à noter :

Nous vous invitons à l'**Assemblée Générale du Comité des FETES DE SAINTE MARIE** qui aura lieu le **vendredi 28 février 2014** à la salle des associations. Vous êtes tous les bienvenus pour poser des questions et proposer des thèmes et éventuellement y adhérer. Nous vous rappelons que le repas du Comité des Fêtes aura lieu le **samedi 1er mars** prochain (ouvert à tous) : Notre choucroute festive !

Une aide est prévue pour un après-midi carnaval, pour les enfants du village en partenariat avec le Conseil des jeunes.

#### Dates à venir.

Nous organisons votre vide-grenier associé à la fête, **Réservez votre place dès maintenant** pour l'année 2014 qui aura lieu **le 21 septembre 2014**.

**Les membres** du bureau, représentés par **Le président** Jean-Claude GEORGE vous souhaitent une **bonne et heureuse année 2014, et de joyeuses fêtes**.

**Info :** La carte de membre du Comité des Fêtes est **disponible pour 2 €/an**.

## Les Voitures Folles

L'association « Les Voitures Folles » aura permis à l'équipage 100% féminin Sophie LAURENT et Coralie GIRARD, de se qualifier pour la finale de la coupe de France des Rallyes. La vente de vestes et de maillots aux couleurs de l'association et l'organisation des repas tout au long de l'année ont permis de rapporter assez de fond pour faire une grosse saison de Rallye et aboutir à l'événement de l'année dans le monde du sport-automobile amateur. L'objectif de Sophie et Coralie, en début d'année, était d'aller à la finale à bord de leur performante 306 s 16 A7, mission réussie après une saison extraordinaire avec plus de 19 rallyes effectuées, de nombreuses victoires en coupe des dames, et devant plusieurs garçons.



Malheureusement la saison se termine sur un échec. Lors de la participation à cette finale, le triangle de la 306 cassé et l'abandon est annoncé.

Une déception énorme pour les filles, mais une envie de revanche, donc elles vous disent à l'année prochaine pour une finale qui se déroulera à la Rochelle et pour avoir des fonds nous allons refaire des repas et vendre des vestes, des maillots,...



# Moto Club



Site: <http://mc.sainte.marie.free.fr> E. Mail: [claudethalon@libertysurf.fr](mailto:claudethalon@libertysurf.fr)  
CODE APE 926C NAF 9312Z SIRET 447901836 00018

Le nombre de licenciés est en augmentation pour la quatrième année consécutive, c'est 12% de licenciés supplémentaires qui ont rejoint notre association au cours de cette année 2013. C'est moins que l'année 2012 qui était une année où nous avons doublé l'effectif, mais le fait de progresser encore nous encourage à poursuivre la politique menée depuis ces 4 dernières années.

L'épreuve du 14 avril a tenu toutes ses promesses, un motocross où il n'y avait ni boue ni poussière c'est exceptionnel. Les spectateurs venus en nombre ont pu assister à des courses intenses et jouir d'un spectacle magnifique dans des conditions idéales. Le motocross est un sport où les conditions atmosphériques changent le spectacle, en apportant un intérêt particulier différent en fonction du temps qu'il fait. Des pilotes très bons sur le sec sont parfois loin de l'être sur un sol détrempé et inversement, c'est ce qui fait la beauté du motocross.



Le moto club s'est inscrit avec la Fédération française de Motocyclisme dans une démarche d'une pratique sportive moto respectueuse de notre environnement. Pour ce faire, notre circuit accueille tout au long de l'année des pilotes venant de divers horizons. Ils ont l'obligation de rouler avec des machines homologuées respectant notamment les dernières normes en matière de niveau sonore. Le moto club dispose de 4 contrôleurs techniques qui, au cours de l'année, ont fait de nombreux contrôles inopinés pour assurer le respect de tous.



Nos représentants dans les différentes catégories étaient Jonathan Wegmuller en Excellence MX, Jean Fred Tournebize et Emmanuel Jumeau en Quad, Jacques Merlin en Vétérans, Christian et Ludovic Maistruck en Side Car, Didier et Stéphane Breg, David Farine, Aurélien Verron, Damien Bonnet, Yohan Grodemange et Nicolas Jouffroy en Régional.

## Les résultats les plus marquants au cours de la saison en motocross sont :

une victoire pour Jonathan Wegmuller, une victoire et une 4ème place pour Didier Breg, une victoire, une 2ème et une 7ème place pour Aurélien Verron, une 6ème place pour Christian et Ludovic Maistruck, la 12ème place au championnat quad pour Jean Fred Tournebize et pour sa première saison dans cette catégorie en endurance tout-terrain une 7ème place pour Didier et Stéphane Breg et une 11ème place pour Dylan Coupé pour une première participation.

Notre plus grand espoir était Jonathan Wegmuller qui est un des pilotes les plus rapides actuellement en Franche Comté. Il avait suivi une préparation des plus sérieuses en Italie l'hiver dernier. Il sera malheureusement victime d'une chute dès la première course dont il est sorti avec une mauvaise fracture. Celle-ci devait l'éloigner des circuits pour plusieurs mois, l'empêchant de participer à 8 courses sur les 10 que compte le championnat, lui enlevant ainsi tout espoir de bien figurer au classement final. Il n'aura donc participé qu'à 2 courses en fin de saison pour se classer 16ème. On ne peut que regretter cette malchance mais c'est la loi du sport.

J'évoquais plus haut le souhait de poursuivre l'action menée depuis quatre années. Le comité directeur du club arrive à la fin de son mandat et nous allons procéder à l'élection d'un nouveau comité lors de notre assemblée du mois de janvier. Celui-ci aura la charge d'assurer la gestion du moto club pour les quatre années à venir. Les membres qui composent actuellement le comité directeur sont : Luc Lepreux policier en retraite le Vice-président, Henri Morel mécanicien auto en retraite le trésorier, Olivier Parrod employé municipal le secrétaire, Alain Contejean employé des chemins de fer le Webmestre, Georges Ethalon employé dans l'automobile en retraite membre, Jean-Charles Roussy chef de chantier membre. Je tiens à remercier toutes ces personnes pour leur dévouement et pour l'excellent travail accompli pendant toutes ces années.

La vente de notre calendrier, c'est une démarche qui va au-delà de ce que représente ce calendrier. C'est avant tout la rencontre du moto club avec les citoyens de notre commune qui nous ont toujours soutenu et pour qui le moto club a une grande estime. Je remercie tous les habitants pour l'accueil qu'ils nous ont réservé à cette occasion.

A toutes et à tous je vous présente, au nom de tous les membres du moto club une bonne et heureuse année 2014 et vous donne rendez-vous le 13 avril prochain pour assister à une nouvelle épreuve de motocross.

**Le Président Claude ETHALON**



---

---

# Association Sportive Présentevillers / Sainte-Marie

---

---

**Siège social** : 1 Rue derrière l'église - 25113 Sainte-Marie - Tel : 03.81.93.10.99

E-mail : [presentevillers.foot@free.fr](mailto:presentevillers.foot@free.fr)



Président : Guy MONNIER  
Trésorière : Chantale RUEZ  
Secrétaire : Gilles PREVOT  
Responsable EQUIPE A : David LOPEZ  
Responsable EQUIPE B : Yannick RUEZ  
Responsable EQUIPE U11 : Cynthia LOPEZ  
Responsable EQUIPE U9 : Christian RUEZ



Madame, Monsieur,

Le Président de L'ASPSM et l'ensemble du comité vous présentent ses meilleurs vœux pour l'année 2014. Que cette nouvelle année soit pour vous tous, celle de se retrouver et de partager des moments sincères, d'échanger des confidences, des joies, des souffrances, et surtout, celle d'apprécier les silences, les rires et les larmes.

Bonne et heureuse année.

Pour cette nouvelle saison, l'ASPSM repart avec quatre équipes.

Equipe A en 2<sup>ème</sup> Division,

Equipe B en 3<sup>ème</sup> Division,

Equipe U11 en Critérium,

Equipe U9 en Plateaux.

Pour la phase printemps une équipe U7 serait sur le point de voir le jour.

Le nombre de licenciés à ce jour est de 74 licenciés.

---

## **Le Club De Football**

**Préambule** : un club de foot a pour objectif de rassembler jeunes et moins jeunes avec un seul but « se faire plaisir en pratiquant un sport que nous aimons tous, le football ». Cela ne peut se réaliser sans la mise en place de règles que l'ensemble des adhérents doit appliquer et respecter. Chacun à sa place doit assumer ses responsabilités que l'on soit joueur, éducateur, dirigeant, parents ou grands-parents.

**Les joueurs et la charte du respect** : le respect dans le sport pourrait être entre autre, et tout simplement, le respect de soi même, le respect de la différence, le respect de son club à travers son maillot, le respect de l'éducateur et ses responsables du club, le respect du joueur par l'éducateur et les responsables du club, le respect du matériel mis à disposition, le respect des installations, le respect de l'adversaire du moment, sans qui le match ne peut être joué, le respect de l'arbitre et de ses décisions, même s'il se trompe, faire d'un terrain de sport un lieu de plaisir, de rencontre et d'amitié.

**L'éducateur ou le dirigeant** : doit être un exemple pour tous, être un modèle, une référence, un repère, être exemplaire, crédible, irréprochable et respectueux par son comportement humain et relationnel. L'éducateur est seul responsable de la gestion et de l'organisation de son groupe de joueurs pendant les entraînements et les matchs. Il est indispensable que ses choix soient acceptés et respectés de tous.

**Les parents et / ou les grands parents** : leur rôle est très important, particulièrement dans les cadre des équipes de jeunes qui pratiquent au sein de l'école de football. Le club a besoin de la participation des parents pour transporter les joueurs lors des déplacements mais également d'apporter leurs encouragements et soutiens pendant les compétitions. Quoi de plus beau que de voir un enfant sauter de joie lors d'une action de jeu et de voir ses parents l'applaudir. Cela restera toujours imprimé dans sa mémoire.



**Conclusion** : nous souhaitons que les parents soient conscients que nous partageons un objectif commun qui est l'épanouissement de l'enfant, du plus petit au plus grand, à travers le sport qui est source de plaisir, respect, solidarité et cohésion. Tout simplement source de développement de valeurs humaines.

Le comité directeur

Le président Guy MONNIER



---

---

## Ecurie Terre Comtoise

---

---



L'association **Ecurie Terre Comtoise (E.T.C.)** est une association loi 1901 fondée le 3 novembre 1991, dont le siège social se trouve au 5, rue de l'Eglise à Sainte Marie. Elle est née de la passion de quelques initiés qui créent **un circuit terre** sur la commune de **Mancenans** pour y organiser des compétitions automobiles.

Depuis 2004, sous la houlette de son président **Michel CAZZOLA** entouré efficacement des membres du bureau ETC, des bénévoles et des sponsors, un nouvel essor est donné à cette association afin d'atteindre les objectifs suivants:



- **améliorer** les structures d'accueil et de compétitions du **circuit terre de Mancenans**,
- **développer** la pratique du **Fol'Car** et du **Sprint'Car** en organisant des compétitions automobiles,
- **mettre en valeur** les résultats des pilotes de ces disciplines.

➤ Les **4 mai** et **20 juillet 2014**, 2 courses se disputeront sur le circuit Terre de Mancenans.



Pour plus d'informations visitez le **site internet** de l'ETC : [ecurieterrecomtoise.net](http://ecurieterrecomtoise.net).

---

---

## Club Théâtre

---

---



### « Ma femme est folle »

La troupe du théâtre de Sainte-Marie est heureuse de vous proposer pour la nouvelle saison 2014 « Ma femme est folle » pièce de Jean Barbier.

Résumé de la pièce : Julien Valladier est un homme modeste, qui a davantage d'intérêt pour l'électronique que pour sa femme. Ce qui devait arriver arriva. Un bel italien professeur de culture physique passant par-là, Catherine se sentant délaissée et préférant les muscles à la matière grise de son mari, s'en alla chercher le bonheur qu'elle n'avait pas auprès de lui. Julien devenant seul, se console en assouvissant sa passion pour les ordinateurs. Mais ce qu'il ne savait pas, c'est qu'il était un génie. Le résultat, c'est qu'en quelques années mettant en pratique ses découvertes, il bâtit un empire industriel et devient le leader en la matière. Pendant ce temps, "Madame" a été "plaquée" par son bellâtre italien et végète pauvrement, alors que son mari prospère richement. Apprenant par la presse la bonne fortune de son mari, elle décide le retour au domicile conjugal.....



### Dates de représentations :

07/08/09 et 14/15/16 mars 2014 à la salle des associations  
SAINTE-MARIE.

Réservation au 06 72 85 80 48 (Mme PARROD).

Ci-dessus, la troupe théâtrale, sachant qu'il y a deux nouvelles recrues cette année



# Les Randonneurs de la Vallée du Rupt



Contact : Jean-Claude TYRODE  
14 rue Jodry 25550 BAVANS  
[Jean-claude.tyrode@orange.fr](mailto:Jean-claude.tyrode@orange.fr) - 03.81.96.27.96 // 06.82.24.26.41

DATE	LOCALISATION	Niveau difficulté Durée Distance	Départ Lieu Heure	Animateur Nom Tél
19 Janvier	Vallée du Rupt - Sortie en 8	A - 8km + 8km, journée	Sainte-Marie 8h30 Laire 13h	D. TISSERAND / 03 81 92 33 62
2 Février	Vers Saint Hippolyte	B journée	Sainte-Marie 8h30	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
16 Février	Beutal - Sortie en 8	A - 8km + 8km, journée	Sainte-Marie 8h30 Beutal 13h	A. JANDOT / 03 81 93 57 92
2 Mars	Adam les Passavant	B - 17 km, journée	Sainte-Marie 8h 30	JL RACINE / 03 81 97 86 34
15 Mars	<b>SOIREE DES RANDONNEURS</b> salle des fêtes de Raynans <b>PENSEZ A VOUS INSCRIRE pour le 27 février Merci !</b>	A - soirée	Raynans 20 h	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
16 Mars	Pont de Roide Maison pour tous - Le sentier d'Ecurcey	A - 10 km, après-midi	Sainte-Marie 13h	J. GENITONI / 03 81 93 55 55
30 Mars	Rioz circuit d'un rail à l'autre	A - 18 km, journée	Sainte-Marie 8h30	A. JANDOT / 03 81 93 57 92
6 Avril	<b>MARCHE POPULAIRE</b>	12 - 18 - 24 km	Sainte Marie	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
13 Avril	Chevenez (CH)	A - 18 km, journée	Sainte-Marie 8h30	ADOLPHE / 03 81 92 52 26
27 Avril	<b>Sortie touristique en bus</b> inscriptions pour le 6 avril		Sainte-Marie 7h30	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
8 Mai	Randonnée Aibre Loisirs	Se renseigner	Aibre	A. JANDOT / 03 81 93 57 92
18 Mai	Autour d'Héricourt avec les SG Héricourt	B - 15 km, journée	Sainte-Marie 8h30	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
1 Juin	Fessevillers - Damprichard	B - 18km, journée	Sainte-Marie 8h30	G. BOUGET / 03 81 92 34 83
15 Juin	Fête de la Randonnée à SANCEY LE LONG		Sainte-Marie 8h30	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
29 Juin	Randonnée avec les Cavaliers de la Vallée du Rupt	A, journée	Dung 8h30	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
6 Juillet	Goumois	A - 14 km, journée	Sainte-Marie 8h30	É. DEVAUX / 03 81 92 37 20
20 Juillet	Autour de Baume les Dames	C - 18 km, journée	Sainte-Marie 8h30	D.TISSERAND / 03 81 92 33 62
3 Août	Glav - Circuit de l'amitié	B - 14 km, journée déniv - 330m	Sainte-Marie 8h30	J.GENITONI / 03 81 93 55 55
17 Août	Aiguille du Sapois vers Soultz-Cernay	B - 17 km, journée déniv - 405m	Sainte-Marie 8h30	D. JEANNIN / 03 81 93 13 63
31 Août	Grand Combe Châteleu	B - 16km, journée déniv - 420m	Sainte-Marie 8h	É. DEVAUX / 03 81 92 37 20
13 14 Septembre	<b>WEEK END EN GITE aux PLANCHES PRES D'ARBOIS (préparez les alcootests).....inscriptions impérativement avant le 1 septembre</b>	Se renseigner		JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
28 Septembre	Thann (2 groupes)	B - 14km C - 18 km	Sainte-Marie 8h	D. TISSERAND / 03 81 92 33 62
5 Octobre	Marche populaire de Mandeuve	Plusieurs circuits	Se renseigner, voir la presse locale	
14 Octobre	Mardis de l'URV repas tiré du sac à Montenois (abri prévu)	B - 16 km	Bretigny 9 h	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
19 Octobre	Vercel la grotte du haut fourneau	A - 18 km, journée	Sainte-Marie 8h	A. JANDOT / 03 81 93 57 92
9 Novembre	Arbouans - Autour de Belchamp	B - 15 km, journée	Sainte-Marie 8h30	M. ANDRE / 03 81 93 56 31
21 Novembre	<b>ASSEMBLEE GENERALE suivie du Beaujolais nouveau</b>		RAYNANS 20h	JC. TYRODE / 03 81 96 24 96
23 Novembre	Hérimoncourt	B - 14 km, journée déniv - 310m	Sainte-Marie 8h30	D.JEANNIN / 03 81 93 13 63
6 Décembre	TELETHON (sous réserve)			
14 Décembre	Issans (apportez vos grillades) Sortie en 8	A - 8km + 8km, journée	Sainte-Marie 8h30	D.TISSERAND / 03 81 92 37 20

Les niveaux de difficulté : **A** : sans difficulté **B** : difficulté moyenne **C** : parcours à forte dénivellée  
Vente de cartes auprès de Daniel TISSERAND **5€ Location de raquettes 2 €/j, 5€ semaine, caution 15 €**  
**L'association qui n'est pas une association sportive a contracté une assurance responsabilité civile, ce qui ne comprend pas l'assurance individuelle.**  
**Nous recommandons aux participants de prendre une assurance famille couvrant toutes les activités de chacun des membres de leur famille.**  
**RANDONNEES OUVERTES A TOUS gratuitement adhérents ou non Cotisation : 8€.**  
Comité : Président : Jean-Claude TYRODE, Vice-président Responsable des cartes : Daniel TISSERAND, Trésorier André JANDOT, Secrétaire : Marie-Sol TYRODE.  
Responsable des sentiers : Michel ANDRÉ, Gérard BOUGET, Jacques GÉNITONI, Dominique MOINE, Gérard TEVENAZ.



# Spécialités bretonnes



Pour 4 personnes

## Huître de CANCALE

Cancale, Kankaven en breton, se situe à l'extrémité ouest de la baie du Mont-Saint-Michel, sur les côtes de l'Ille-et-Vilaine (côte d'Émeraude), à quinze kilomètres à l'est de Saint-Malo. L'*Huître de Cancale* (*Crassostrea Gigas*) est élevée dans la baie du Mont-Saint-Michel, ce qui lui vaut d'être bercée et alimentée par les marées les plus fortes du monde...C'est une huître à chair ferme, qui nécessite 3 à 4 années d'élevage, et se mange aussi bien crue que cuisinée. Elle a une saveur particulière de noisette et un goût salé affirmé.

**Ingrédients :** 24 huîtres, 4 échalotes, 15 cl de vinaigre de vin, poivre.

**Préparation :** Ouvrez les huîtres et déposez-les sur les assiettes. Laissez-les 30 mn au réfrigérateur. Pelez et hachez finement les échalotes. Mélangez-les au vinaigre et poivrez.

**Dégustez les huîtres avec la sauce aux échalotes.**

## Cotriade bretonne au cidre

Pour 6 à 8 personnes



**Ingrédients :** 1 échalote hachée, 1 gousse d'ail, 250 g de julienne de légumes, 1 bouteille de cidre, 1 petit bol d'algues conservées au sel ou 3 cuillères à soupe d'algues en paillettes (facultatif), 400 g de rattes, poisson au choix soit 2 pavés de saumon ou 4 filets de lieu ou 2 queues de lotte, 400 g de noix de St Jacques, 400 g de crevettes, 20 g de beurre.

**Préparation :** Faites revenir dans un faitout l'oignon, l'échalote, l'ail et la julienne dans le beurre. Ajoutez le cidre et laissez cuire 5 min. Ajoutez les algues et 1 litre d'eau. Portez à ébullition et ajoutez les pommes de terre, faites cuire entre 10 et 20 mn suivant la taille des légumes. Ajoutez les poissons en mettant en dernier les St Jacques et les crevettes qui n'ont pas besoin de beaucoup de cuisson. Servez le bouillon à part. Présentez les poissons et les légumes avec une mayonnaise aux algues, ou bien nature et c'est déjà très parfumé !**bon appétit...**

## Recette du kouign-amann

Pour 8 personnes

Temps de cuisson : 35 minutes

**Ingrédients :** 250 g de farine, 200g de beurre, 200 g de sucre en poudre, 10 g de levure fraîche, 10 cl d'eau, 2 pincées de sel.

**Préparation :** Pensez tout d'abord à sortir le beurre demi-sel du réfrigérateur afin qu'il ramollisse. Commencez par réaliser la pâte de Kouign-amann : mélangez la levure de boulanger fraîche et 3 cuillères à soupe d'eau tiède dans une tasse, puis, dans un saladier, mélangez la farine de blé en ajoutant 2 pincées de sel.

Formez un puits et versez-y votre mélange de levure et 10 cl d'eau. Farinez votre plan de travail et travaillez votre pâte à kouign-amann jusqu'à l'obtention d'une pâte souple. Laissez la pâte reposer à température ambiante pendant 3 h. Au bout des 3 h de repos, la pâte aura triplé de volume : sur votre plan de travail fariné, travaillez-la de manière à lui donner une forme carrée d'1 cm d'épaisseur : étalez ¼ de beurre demi-sel au pinceau (soit 50 g) et 1/3 du sucre (soit 65 g). Repliez la pâte à kouign-amann en 3 et avec votre rouleau à pâtisserie étalez-la très finement. Beurrez-la à nouveau et saupoudrez encore de sucre. Repliez la pâte encore une fois en 3. Laissez reposer la pâte durant 30 mn au frigo. Renouvelez pour la dernière fois l'opération précédente : étalez la pâte, saupoudrez encore avec le reste de sucre et étalez le reste du beurre puis repliez la pâte en forme de carré. Préchauffez le four thermostat 7 (210°). Mettez votre pâte dans un moule généreusement beurré. Puis faites cuire le kouign-amann pendant 35 mn environ : au bout de 10 mn, versez un peu de beurre sur le kouign-amann et ce toutes les 5 mn. Le beurre fondra ainsi doucement pendant la cuisson. Une fois votre kouign-amann cuit, sortez-le du four et patientez un quart d'heure avant de procéder au démoulage. **Servez votre kouign-amann tiède et bonne dégustation !**





# Noël en France



## Coquilles Saint-Jacques aux poireaux et betteraves

Pour 4 personnes

**Ingrédients** : 4 coquilles St-Jacques, 12 belles noix de St-Jacques, 2 poireaux, 4 betteraves, 1 sauce betterave (1 chute de betteraves cuites 2 cl de vinaigre de framboise – sel de Guérande – poivre).

**Préparation** : Fendez les poireaux en 2 dans le sens de la longueur et émincez-les. Lavez-les dans un bon volume d'eau, égouttez les et faites-les cuire pendant 3 mn dans une casserole avec un peu d'eau ou au cuiseur vapeur. Salez, poivrez. Epluchez les betteraves et coupez 12 tranches fines. Découpez des ronds à l'emporte pièce et gardez les chutes.

**Pour la sauce** : mixez les chutes avec le vinaigre de framboise, sel et poivre. Passez à la passoire fine et versez dans une casserole. Faites chauffer une poêle avec une noix de beurre et colorez les noix de St Jacques sur les 2 faces pendant 3 mn. Sur chaque assiette, disposez un peu de fondue de poireaux, une tranche de betterave et une noix de St-Jacques. Versez, par petites touches, la sauce que vous aurez préalablement fait tiédir. Terminez en saupoudrant d'une pincée de sel de Guérande et d'un tour de moulin à poivre. **C'est prêt !!!**



## Poularde fermière au miel d'épices et ses fruits d'hiver

Pour 6 personnes

**Ingrédients** : 1 poularde fermière, 100 g de miel d'acacia, 2 étoiles de badiane, 1 c.à.c de poivre concassé, 1 c.à.c de graines de coriandre, 1 c.à.c de quatre-épices, 1 c.à.c de cannelle en poudre, 1 bâton de cannelle, 2 pincées de piment.

**En accompagnement** : 12 figues sèches, 12 abricots secs, 12 dattes sèches, 1 brin de laurier, 500 g de polenta, 1 l de lait, 100 g de beurre, 50 g de raisins de Corinthe, huile d'arachide, sel, poivre.

**Préparation** : Allumez le four thermostat 7. Posez la poularde dans un plat à four, huilez légèrement, glissez au four et laissez cuire 1h20 à 1h30. Versez le miel dans une casserole, ajoutez toutes les épices, le bâton de cannelle en morceaux, portez à ébullition et laissez cuire 2 mn. Rincez tous les fruits secs, mettez-les dans le miel, laissez cuire 5 mn et retirez du feu.

**Préparez la polenta** : versez 1 l d'eau dans une casserole, ajoutez ½ l de lait, 80 g de beurre, salez, portez à ébullition et versez la polenta en pluie sans cesser de remuer avec une spatule. Continuez de tourner jusqu'à ce qu'elle soit cuite, ajoutez les raisins et laissez cuire 5 mn. Huilez légèrement un grand plat, versez la polenta, tassez, lissez le dessus, laissez refroidir, puis découpez la en petits losanges. 30 mn avant la fin de cuisson de la volaille, éliminez le gras de cuisson, versez le miel aux épices sur la poularde, posez les fruits secs et le laurier et remettez le plat au four. Déglacez le jus de cuisson, faites chauffer et servez la poularde entourée de fruits et de polenta. **Bonne dégustation !**



## Cube de chocolat au cœur de framboise, caviar de gelée de mûres

Pour 6 personnes

**Ingrédients** : 75 g de fécule de pommes de terre ou de maïs, 75 g de farine, 150 g de sucre, 3 œufs, 200 g de chocolat, 125 g de beurre, 120 g de confiture de framboise, 150 g de gelée de mûres, 1 sachet d'agar-agar, 30 cl d'huile, 1 seringue de 50 ml.

**Préparation** : la veille remplissez 6 petits moules à glaçon de confiture de framboise et placez-les au congélateur. Ré-hydratez la gélatine dans un bol avec 15 cl d'eau et passez au micro-onde. Faites fondre la gelée de mûres puis ajoutez la gélatine fondue. Versez l'huile dans un bol. Aspirez avec la seringue la gelée de mûres puis laissez tomber des gouttes dans le bol d'huile. Retirez les billes une fois solidifiées et renouvelez l'opération. Conservez le caviar au frais. Cassez le chocolat en morceaux dans un bol, ajoutez le beurre et faites fondre au micro-onde ou bain-marie. Dans un autre bol, versez la fécule, la farine, le sucre et les œufs ; mélangez jusqu'à ce que la pâte soit homogène puis ajoutez le chocolat. Faites préchauffer le four à 200 C°. Beurrez, farinez les moules et les remplir à mi-hauteur. Démoulez les cœurs de framboise et disposez-les au centre de chaque moule et recouvrez les cubes de pâte. Placez au four 8 à 10 mn puis démoulez sur assiette, décorez de caviar de mûres et **servez sans attendre.**

Harmony